

ANNEXE 2

Epreuve de spécialité du concours d'entrée au cycle de formation des cadres moyens de la sous-catégorie A2

I. Economie et gestion

Axe 1 : Données de base de l'économie tunisienne

- Population et population active
- Structure et croissance du PIB
- Les indices de prix
- Agrégats de la comptabilité nationale
- Budget de l'Etat
- Ressources et emplois du système financier.

Axe 2 : L'entreprise

- Les diverses approches de l'entreprise
- L'organisation de l'entreprise
- Combinaisons productives et la fonction de production
- Formation des prix et les différentes formes de concurrence
- Choix d'investissement et de financement
- Les stratégies de l'entreprise.

Axes 3 : Croissance et développement

- La croissance équilibrée
- La croissance endogène
- Le développement durable.

Axe 4 : Monnaie et financement

- Les fonctions de la monnaie
- L'offre et la demande de monnaie
- La masse monétaire
- Le système financier (institutions financières et marché des capitaux)
- Le financement de l'économie
- La balance des paiements et les mouvements de capitaux.

Axe 5 : Les échanges extérieurs

- Fondements de l'économie internationale
- La balance des biens et des services
- Les termes de l'échange
- Les zones de libre échange.

Axe 6 : Politique économique

- Les biens et services publics
- Les effets externes
- La politique budgétaire et fiscale
- La politique monétaire.

II . Droit

Axe 1 : Droit constitutionnel et institutions politiques

- Les sources du droit constitutionnel
- L'Etat (éléments constitutifs et formes)
- Le principe de la séparation des pouvoirs
- Les régimes politiques
- Les partis politiques et les institutions de la société civile
- Le contrôle de constitutionnalité
- Les libertés publiques et les droits fondamentaux.

Axe 2 : Droit administratif et institutions administratives

- Les sources du droit administratif
- L'organisation administrative (l'administration centrale, l'administration déconcentrée, les collectivités locales)
- Le service public (notion, catégorie, principes fondamentaux, modes de gestion)
- Les actes administratifs (l'acte administratif unilatéral, le contrat administratif).

Axe 3 : Finances publiques

- Les principes généraux du budget de l'Etat (principes budgétaires, comptables et fiscaux)
- Les lois de finances
- L'élaboration et la vote du budget de l'Etat.

Axe 4 : Droit fiscal

- Les sources du droit fiscal (les conventions internationales, la constitution, la loi...)
- Les fonctions de la fiscalité
- La typologie des impôts.
- L'administration fiscale

Axe 5 : Droit administratif des biens

- Les domaines public et privé des personnes publiques (notion et consistance, régimes juridiques de délimitation, d'incorporation, d'utilisation et de protection)
- L'expropriation (finalités, acteurs, objet, procédure)
- Le contentieux de l'expropriation
- Travaux publics (notion, exécution, dommages).